

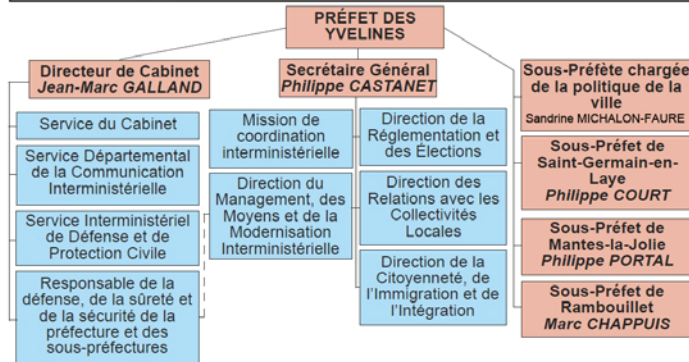


Accueil des guichets de la préfecture

Les services de la préfecture

Le préfet s'appuie sur les services installés dans la préfecture et les sous-préfectures. On connaît souvent les personnes qui travaillent aux guichets pour la délivrance d'un passeport, d'une carte d'identité ou d'une carte grise, mais le personnel exerce de nombreuses autres missions. Il s'occupe de l'organisation des élections, vérifie que les décisions des communes sont conformes à la loi, contrôle la sécurité des installations dangereuses telles qu'une usine chimique, attribue aux communes les dotations qui leur permettent de fonctionner et d'investir, travaille à la rénovation des quartiers, accompagne la création d'une entreprise ou d'une association...

Organigramme de la préfecture des Yvelines



Les services de l'État

De nombreux ministères ont des services départementaux et régionaux qui sont placés sous la direction du préfet, sauf pour les missions relatives à la comptabilité publique, à la fiscalité, à l'action éducatrice. Chaque service a un directeur qui est un collaborateur direct du préfet.



Retrouvez toute l'actualité des services de l'État sur le site internet de la préfecture <http://www.yvelines.gouv.fr>

Plaquette réalisée par le Service Départemental de la Communication Interministérielle des Yvelines

«Explique moi la préfecture»



Erard CORBIN de MANGOUX, préfet des Yvelines depuis le 29 avril 2013, lors de la cérémonie d'hommage aux policiers morts pour la France et en service le 7 mai 2013 à Versailles

Le préfet, acteur du terrain

Le préfet est le seul haut fonctionnaire dont les compétences ont une base constitutionnelle (article 72 de la Constitution de 1958). Il est nommé par décret du Président de la République, pris en Conseil des Ministres, sur proposition du Premier Ministre et du ministre de l'Intérieur.

Ses méthodes de travail allient autorité, décision, coordination, dialogue, médiation, capacité de conviction, communication, avec une permanence 24h/24. Le préfet incarne la permanence de l'État en tout point du territoire national.

Créés par la loi du 17 février 1800, dans le prolongement de la Révolution de 1789, les préfets sont au cœur de l'État Français, depuis plus de deux siècles.

Les préfets passent en moyenne près de trois ans dans le département ou dans une région où ils sont nommés.

Des missions essentielles

- Veiller au maintien de l'ordre public et à la sécurité des personnes et des biens
- Permettre l'exercice des droits et des libertés des citoyens
- Contrôler la légalité des actes des collectivités locales
- Mettre en oeuvre et coordonner à l'échelon local les politiques du Gouvernement : emploi, cohésion sociale, aménagement du territoire, développement économique, environnement...
- Gérer et répartir les dotations et subventions de l'État à l'échelon local

De nombreux partenaires

- Les parlementaires (Députés et Sénateurs)
- Les élus responsables des collectivités locales
- Les maires des communes
- Les présidents des conseils généraux
- Les présidents des conseils régionaux
- Les entreprises et organisations professionnelles
- Les citoyens et associations
- Les médias



Quelles sont les missions du préfet ?

Le préfet est garant de l'ordre public et de la sécurité

Le maintien de l'ordre public est une des missions prioritaires du préfet dans le département. En cas de manifestation, le préfet est responsable du maintien de l'ordre et de la sécurité publique : il a autorité sur les forces de police et de gendarmerie.

Dans le domaine de la sécurité civile, il établit des plans de protection des populations contre les catastrophes naturelles (inondations, tremblement de terre...), les risques technologiques (sites SEVESO) et sanitaires (pandémie grippale).

Il dirige les opérations de secours et a autorité sur les sapeurs-pompiers

L'animation et l'incitation

Le préfet contribue au développement économique et à la conduite de la politique de l'emploi. Il encourage la création d'entreprises, soutient les secteurs économiques en difficulté, l'aide au logement et à l'emploi, ainsi que les actions de solidarité envers les personnes défavorisées. Lorsqu'il y a un conflit, le préfet assure une action de médiation et de conseil.

Le préfet et les élus locaux

Le préfet et les élus locaux ont des responsabilités différentes mais complémentaires. Le préfet est un haut-fonctionnaire astreint au principe de neutralité et au devoir de réserve, le maire est un homme politique élu. Le préfet met en oeuvre la politique du gouvernement.

Le préfet contrôle la bonne application des lois par les collectivités locales.

Le garant de la démocratie

Le préfet agit également pour garantir l'exercice des libertés. Il organise les élections : avant le scrutin, il enregistre les candidatures. A l'issue du vote, il communique les résultats au ministère de l'Intérieur.

Le préfet exerce aussi son autorité dans des domaines très variés qui visent à protéger les libertés publiques : déclarations d'associations, délivrance des cartes d'identité. Les étrangers vivant en France doivent s'adresser à lui pour leur carte de séjour ou obtenir la nationalité française.

La protection de l'environnement

Le préfet est en charge du développement durable dans le département. Il veille à la préservation du cadre naturel, par exemple, en réglementant l'activité des entreprises polluantes ou au moment de la délivrance des permis de construire.

La conduite de l'action interministérielle

Représentant du gouvernement, le préfet s'assure de la cohérence de l'action de l'État dans le territoire dont il a la charge. A ce titre, les services de l'État sont placés sous son autorité.

Les services du préfet

L'équipe préfectorale: qui fait quoi?

Dans ses missions, le préfet est assisté d'une équipe du corps préfectoral. C'est l'état-major du préfet. Le secrétaire général, numéro deux après le préfet, s'occupe de la gestion interne de la préfecture (personnel et finances), assure l'intérim en cas d'absence du préfet, coordonne les différents services de la préfecture et les autres services de l'État.

Le directeur de cabinet assiste le préfet dans sa responsabilité du maintien de l'ordre public. En cas de crise, il coordonne, sous l'autorité du préfet, l'action de la préfecture et des services d'urgence (pompiers, policiers, gendarmes). Il est aussi chargé des visites de ministres dans le département, et de la communication (relations avec la presse etc ...)

Dans les arrondissements, les sous-préfets sont des délégués du préfet. Ce sont les premiers interlocuteurs des élus, des acteurs économiques et associatifs et des citoyens.

Dans les Yvelines, le Préfet peut s'appuyer sur trois sous-préfets d'arrondissements à Mantes-la-Jolie, Saint-Germain-en-Laye, Rambouillet. Le secrétaire général est le sous-préfet d'arrondissement de Versailles. Une sous-préfète est en charge de la Politique de la Ville.



Façade de la préfecture vue du jardin